

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 28 septembre 2020
à la grande-salle de Palézieux-Village**

Présidence : M. Fabrice Chollet
Scrutatrices : Mme Rosemarie Moullet
Mme Maude Chollet
Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, M. Fabrice Chollet, ouvre la séance du Conseil Communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, aux membres de la Municipalité, au personnel communal ainsi qu'aux représentants de la presse et au public. L'ordre du jour modifié sera suivi tel que présenté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2020
Convention de fusion des Communes d'Essertes et Oron
3. Procès-verbal de la séance du 22 juin 2020
4. Communication du bureau
5. Communication de la Municipalité
6. Nomination d'un nouveau membre suppléant à la commission des Finances
7. Nomination d'un(e) délégué(e) au VOG
8. Nomination d'un nouveau membre suppléant à la commission de recours en matière de taxes et impôts
9. PREAVIS MUNICIPAL N°03/2020
Modification du plan général d'affectation (PGA) de la localité d'Ecoteaux et son règlement pour la planification relative à l'étude paysagère en zone agricole
10. PREAVIS MUNICIPAL N° 09/2020
Demande de crédit d'étude de CHF 162'000.- TTC pour la réorganisation et le réaménagement de l'interface transports publics de Palézieux-Gare
11. PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2020
Demande de crédit d'investissement de CHF 990'000.- TTC pour la réalisation de la 3ème étape du concept de protection contre les crues du Grenet à Châtillens
12. Divers et propositions individuelles.

Appel

- 55 Conseillers sont présents sur 60. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PREAVIS MUNICIPAL N° 02/2020 Fusion des Communes d'Essertes et Oron

- **Le Président du Conseil** indique que ce préavis a été mis à ce point de l'ordre du jour, comme l'indique l'art. 7 de la loi sur les fusions de communes ; afin de pouvoir voter presque simultanément avec la commune d'Essertes, qui tient également son conseil général ce soir. Aucun amendement n'est possible et il demande que le résultat du vote reste secret jusqu'à l'annonce officielle du Président. Un groupe WhatsApp a été créé entre les Présidents des deux conseils et ils se tiennent informés du résultat de cette façon. Le résultat sera communiqué en tout temps durant ce conseil.
- **Le Président du Conseil** informe qu'il y a des erreurs de dates. En effet, en page 6 et 7, il faut lire le 12 février 2020 et non le 12 février 2021. Par ailleurs, le planning est modifié, comme suit : le vote des conseils a lieu ce soir et la votation populaire aura lieu le 29 novembre 2020. Il passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Yann Stücki**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Florian Meyer** constate qu'en page 5 du préavis, il y a mention des membres de l'établissement scolaire. Il s'agit de 4 membres politiques et non 16 comme indiqué.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 02/2020 est accepté à l'unanimité.

PV du 22 juin 2020

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal.
- **Le Président du Conseil** constate qu'aucune demande n'est formulée, le PV sera archivé tel que présenté.

Communications du bureau

- **Le Président du Conseil** indique que les votations de hier se sont très bien déroulées, avec une forte participation. Les résultats ont été transmis vers 12h30 au canton.
- Mme Myriam Edward a démissionné du GRINDOR, elle siège dorénavant comme indépendante.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs, à la presse et au public.
- Il remercie les membres du Conseil d'avoir accepté ce projet de fusion avec la commune d'Essertes et constate que le débat n'est pas encore terminé chez eux.
- UCV : cette manifestation a été reportée cette année. La commune a décidé de ne pas se présenter pour l'organisation en 2022. Il y aura le comptoir cette année-là, ce dernier représente une belle vitrine pour notre région.
- Tour de Romandie : l'édition 2021 est actuellement maintenue.
- Téléthon : la Municipalité est actuellement en discussion avec le comité afin de voir si cette manifestation est maintenue. En cas d'annulation de la manifestation, le repas des nouveaux habitants n'aura pas lieu cette année.
- Le 26 novembre 2020 aura lieu le repas avec les jeunes citoyens. Les normes sanitaires seront respectées.
- L'ouverture de la Patinoire est prévue le 4 novembre prochain. Un container et un WC supplémentaires seront loués pour la saison afin de respecter les règles liées au COVID-19.
- Vendange du Clos d'Oron était prévue la vendange était prévue le 3 octobre. Vu la météo annoncée, les vendanges seront effectuées par le tâcheron et son équipe, le mercredi 30 septembre 2020. La qualité du raisin est excellente.

Nomination d'un nouveau membre suppléant à la commission des Finances

- **Le Président du Conseil** indique qu'il faut nommer un nouveau membre suppléant à la COFIN, puisque M. Vincent Sonnay est devenu membre.
- **M. Christophe Rebetez** propose M. Yoan Hunziker.
- **M. Yoan Hunziker** confirme qu'il accepte sa candidature.
- **Le Président du Conseil** constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et propose de l'élire par acclamation.

M. Yoan Hunziker est nommé membre suppléant de la commission des Finances

Nomination d'un(e) nouveau délégué(e) au VOG

- **Le Président du Conseil** indique qu'il faut nommer un nouveau délégué au VOG, suite à la nomination de Mme Christine Bise Demay à la COGEST.
- **M. Pierre-Vincent Baechler** propose M. Jean-Daniel Dind.
- **M. Jean-Daniel Dind** confirme qu'il accepte sa candidature.
- **Le Président du Conseil** constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et propose de l'élire par acclamation.

M. Jean-Daniel Dind est nommé délégué du VOG

Nomination d'un nouveau membre à la commission de recours en matière de taxes et impôts

- **Le Président du Conseil** indique qu'il faut nommer un nouveau membre suite à la démission de M. Jean-Luc Kissling.
- **Mme Laurence Bellon** propose M. Florian Meyer.
- **M. Florian Meyer** confirme qu'il accepte sa candidature.
- **Le Président du Conseil** constate qu'il n'y a pas d'autre candidature et propose de l'élire par acclamation.

M. Florian Meyer est nommé membre à la commission de recours en matière de taxes et impôts

PREAVIS MUNICIPAL N° 03/2020

Modification du plan général d'affectation (PGA) de la localité d'Ecoteaux et son règlement pour la planification relative à l'étude paysagère en zone agricole

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. James Carruzzo**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et informe qu'il y a deux amendements de la commission ad hoc. Il ouvrira la discussion sur l'amendement no 1 qui sera voté. Ensuite, la discussion sera ouverte sur l'amendement no 2 qui sera également voté. Enfin, la discussion sera ouverte sur l'ensemble du préavis qui sera soumis au vote.
- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'amendement no 1 de la commission ad hoc :
« d'accepter la modification du règlement du plan général d'affectation de la localité d'Ecoteaux, article 8, alinéa 4c, tel que proposé par le Canton, soit : La Municipalité veille à une bonne intégration des panneaux solaires dans le respect du droit fédéral et cantonal »
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion :
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, dit que ce préavis représente des années de travail, qu'il a été retardé à cause du COVID-19. La DGE a été contactée, la Municipalité accepte cet amendement.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote sur l'amendement no 1 de la commission ad hoc.

Résultat, l'amendement no 1: « d'accepter la modification du règlement du plan général d'affectation de la localité d'Ecoteaux, article 8, alinéa 4c, tel que proposé par le Canton, soit : La Municipalité veille à une bonne intégration des panneaux solaires dans le respect du droit fédéral et cantonal »

L'amendement no 1 est accepté à l'unanimité.

- **Le Président du Conseil** donne lecture de l'amendement no 2 de la commission ad hoc :
« d'appliquer à l'ensemble du territoire de la Commune d'Oron la modification du plan général d'affectation de la localité d'Ecoteaux et son règlement pour la planification relative à l'étude paysagère en zone agricole ».
- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur cet amendement.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, indique que cet amendement est dans la logique des choses. Avant la fusion, trois communes avaient effectué des projets dans ce sens. En accord avec le Canton, la Municipalité n'a étudié que le projet d'Ecoteaux. Pour des raisons de compréhension, il demande que l'amendement no 2 soit corrigé de la manière suivante :
« d'entreprendre les démarches de planification pour appliquer à l'ensemble du territoire de la Commune d'Oron la modification du plan général d'affectation de la localité d'Ecoteaux et son règlement pour la planification relative à l'étude paysagère en zone agricole ».
- **Le Président du Conseil** a pris note de cette modification. Afin de ne pas faire un sous-amendement, il demande au Président de la commission ad hoc son accord pour cette modification.
- **M. James Carruzzo, Président de la commission ad hoc**, confirme qu'il est d'accord avec cette modification.
- **Mme Monique Ryf** demande quel impact aura cet amendement sur notre PGA, et si d'autres bâtiments seront concernés et combien ?
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, indique que c'est difficile de donner un chiffre, peut-être 107'000 m3 de locaux ruraux à disposition sur la commune. Il y en a beaucoup à Ecoteaux. Ce sont des valeurs indicatives et surtout il s'agit surtout du maintien et de l'amélioration du patrimoine.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur l'amendement no 2.

Résultat : « d'entreprendre les démarches de planification pour appliquer à l'ensemble du territoire de la Commune d'Oron la modification du plan général d'affectation de la localité d'Ecoteaux et son règlement pour la planification relative à l'étude paysagère en zone agricole ».

L'amendement no 2 est accepté à l'unanimité

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion sur le préavis.
- **Mme Monique Ryf** indique qu'elle n'est pas une spécialiste sur l'aménagement du territoire. Elle revient sur l'opposition de M. Stuby, elle demande un éclaircissement sur cette opposition. Elle demande si ce sera au détriment de certains propriétaires et s'il y aura des compensations de terrains en zones réservées.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, indique que la réponse ne sera pas très précise. Il s'agit de valeurs indicatives pour le nombre de logements indiqué dans le préavis. La commune a été prudente dans son estimation. Il indique que, puisque les bâtiments ne sont pas en zone constructible, il serait possible que ce ne soit pas compté dans la planification. Ce préavis sera un exemple pour d'autres communes.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 03/2020 est accepté par 49 oui, 1 non et 4 abstentions.

PREAVIS MUNICIPAL N° 09/2020
Demande de crédit d'étude de CHF 162'000.- TTC pour la réorganisation et le
réaménagement de l'interface transports publics de Palézieux-Gare

- **M. Florian Meyer** indique qu'il se refuse.
- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Philippe Tailens**, Rapporteur de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.
- **M. Sébastien Massard** demande quelles sont les effets de l'opposition de la Commune à la mise à l'enquête des TPF.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, indique que les TPF et les CFF n'ont pas les mêmes délais pour modifier les quais. En effet, les CFF ont obtenu une prolongation et les TPF devaient modifier l'accès handicapés aux quais. La solution était de faire opposition aux TPF se qui auraient obligés les TPF et les CFF à faire quais communs. Finalement, nous avons signé une convention entre les parties.
- **M. Philippe Demierre** se dit satisfait de ce qui se passe à la gare et salue la Municipalité pour son opposition aux TPF, et pour la convention signée. Il constate que la gare de Palézieux est un point stratégique et qu'il faudrait associer nos voisins et usagers fribourgeois aux discussions de ce projet. Il a regardé l'organisation qui paraît assez compliquée et constate que les Fribourgeois ne sont pas représentés.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, répond qu'il s'agit d'un crédit d'étude concernant l'interface des transports. Le Canton de Fribourg est représenté par les TPF et le Canton de Vaud sert de manager. Nous avons beaucoup de contacts avec nos voisins fribourgeois et une bonne entente intercommunale. Il s'agit pour l'instant d'un crédit d'étude est c'est « notre Place de la Gare ».
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 09/2020 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2020
Demande de crédit d'investissement de CHF 990'000.- TTC pour la réalisation de la 3ème
étape du concept de protection contre les crues du Grenet à Châtillens

- **Le Président du Conseil** passe la parole aux Présidents de la commission ad hoc puis de la COFIN.
- **M. Sébastien Massard**, Président de la commission ad hoc, donne lecture du rapport de sa commission.
- **M. Cédric Ottet**, Président de la commission des Finances, résume le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion.

- **M. Olivier Besnier** constate que si le préavis est accepté, les travaux commenceront le lendemain. Le planning est très serré. Si les propriétaires refusent la participation financière indiquée dans le préavis, comment cela va se passer ?
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que la planification des travaux était prévue depuis longtemps. A cause des conditions sanitaires que nous connaissons tous, la Municipalité a reçu l'accord du Canton tardivement. Si le préavis est accepté ce soir, les travaux commenceront demain, le 29 septembre 2020 par le génie civil. Courant octobre, il y aura la creuse et la mise en place des tuyaux. En novembre, le revêtement et au 30 novembre 2020, l'établissement de la facture finale qui sera subventionnée à hauteur de 95 % par la Confédération et le Canton. Au sujet des bâtiments, des pompes seront installées. Une participation d'environ CHF 130'000.- sera demandée aux deux propriétaires. La commune a reçu la réponse d'une gérance qui veut négocier sa participation financière. L'autre gérance n'a pas répondu. M. Daniel Sonnay, indique bien que les propriétaires devront participer financièrement.
- **M. Florian Meyer** indique que le coût financier de l'eau est élevé. Il faudrait mieux étudier l'emplacement des bâtiments afin d'éviter des surcoûts. Il demande si c'est possible d'indiquer les coûts de fonctionnement dans les préavis relatifs aux eaux.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, indique que les subventions ne sont pas négligeables. il espère que la maintenance sera effectuée par le centre de renfort et la voirie. Pour les coûts de fonctionnement, il prend note pour les futures préavis.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote sur ce préavis.

Résultat : le Préavis 10/2020 est accepté à l'unanimité

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Pierre-André Maillefer** indique que hier, il y avait des votations, et qu'il a été surpris de ne pas voir les résultats indiqués sur le site de la commune d'Oron et sur son pilier public électronique.
- **Le Président du Conseil** informe que les résultats sont transmis directement au canton qui les publie sur internet. Le bureau du Conseil n'a au site internet de la Commune. C'est un employé de la commune qui met les résultats le lundi matin sur le pilier informatique.
- **M. Pierre-André Maillefer** trouve cela inadmissible, pas normal. Il aimerait avoir accès aux résultats sur le pilier publique informatique le jour-même.
- **Le Président du Conseil** va regarder avec la Municipalité si nous pouvons faire quelque chose, mais il ne promet rien.
- **M. Christophe Rebetez** se dit touché par l'unanimité de ce soir, par l'unanimité du vote de ce soir pour la fusion avec Essertes. Il remercie la Municipalité et en particulier le Syndic pour leurs engagements.
- **M. Florian Meyer donne lecture du texte :**

Courant septembre de cette année, les habitants de la commune d'Oron ont reçu un courrier de la Municipalité relativement alarmiste et inquiétant, leur indiquant qu'une partie de l'eau de leur robinet était polluée au Chlorothalonil (avec une teneur pouvant s'élever à 135 nanogramme/litre, alors que la valeur limite fixée par le Département fédéral de l'intérieur est de 100). Cela concerne tout particulièrement le village d'Oron-la-Ville. Ce produit polluant, utilisé dans le domaine de l'agriculture à travers toute la Suisse, est interdit depuis le 1er janvier 2020. Néanmoins, ses effets sont nocifs pour la santé et il n'est pas possible de connaître la durée de contamination.

Dès lors, puisque la législation impose au fournisseur d'eau de trouver une solution, est-ce que la Municipalité a prévu un plan d'actions : mesures récurrentes de la teneur et mise à disposition

des résultats auprès des citoyens, mélange des eaux polluées et non polluées, etc. En attendant l'action de la commune et la baisse des valeurs, les habitants auraient-ils une marge de manœuvre (par ex. est-ce que bouillir l'eau aurait une action positive sur la teneur de cette substance) ?

- **M. Christian Bays, Municipal** indique que le chlorothalonil était utilisé par l'agriculture. Il est interdit depuis le 1^{er} janvier 2020. Maintenant nous le retrouvons dans l'eau, mais nous ne risquons rien. La commune fait régulièrement des analyses d'eau selon les normes OFSP. Elle a constaté que plus il y a de mélange des différents fournisseurs d'eaux moins le chlorothalonil est présent dans l'eau de la commune. Si la commune ne constate aucun changement, nous aurons un plan B qui aura un coût : Faire plus de mélanges dans le réseau d'eau. Faire bouillir l'eau avant la consommation ne sert à rien. Les filtres à charbon ne fonctionnent pas non plus. Un nouveau filtre est en phase de test, mais n'est actuellement pas disponible sur le marché. L'OFSP indique que la consommation est sans danger pour population.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** indique qu'il y a une verrée de prévue à l'étage, la commune d'Essertes y est également conviée.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour, comme la parole n'est plus demandée et indique n'avoir pas encore les résultats de la commune d'Essertes pour la fusion.

La séance est levée à 21h30.

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 13 octobre 2020

